

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à onze heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Paul
AUDAN, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2017

Conseillers en exercice : 23

Etaient présents : Mesdames Michèle COTTRET, Danielle CASALE, Anita DELAUNAY, Josette
LAUVERGNAT, Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX, Mirjam REINHARD, Marinette
DURANDEU, Nicole VIDAL.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond MAZZOLENI, Alain
ROUX, Jean-Pierre MONTROYA, Victor NAHOUM.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Monsieur Jean-Pierre BAUX donné pouvoir à Monsieur Paul AUDAN, Madame
Dominique CENNI, Monsieur Cyril MASQUIN, Monsieur Jean-Paul OGIEZ, Madame Julie
ROCCHIA, Madame Marie SOGODOGO, Monsieur Philippe VIDAL.

Monsieur Raymond MAZZOLENI a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Décision Modificative n°3-2017 – Budget M14 Commune

Rapporteur : Monsieur André LOZANO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif de l'exercice 2017, voté le 13 avril 2017, et les inscriptions budgétaires
inscrites ,

Vu les dépenses payées et les recettes encaissées, à ce jour et à venir d'ici la fin de
l'exercice,

Le rapporteur propose à l'assemblée, les inscriptions budgétaires ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT DEPENSES	+ 14 000
014- 73923	Autres prélèvements et reversement sur fiscalité	+ 14 000
66 -66111	Intérêts	- 17 000
023	Virement à la section d'investissement	+ 17 000
	FONCTIONNEMENT RECETTES	+ 14 000
73 - 7381	Droits de mutations	+ 14 000
	INVESTISSEMENT DEPENSES	+ 17 000
16 - 1641	Remboursement capital de l'emprunt	+ 18 000
20 - 2031	Frais d'études	+ 50 000
23 - 2313	Travaux de bâtiment	- 51 000
	INVESTISSEMENT RECETTES	+ 17 000
021	Virement de la section d'exploitation	+ 17 000

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

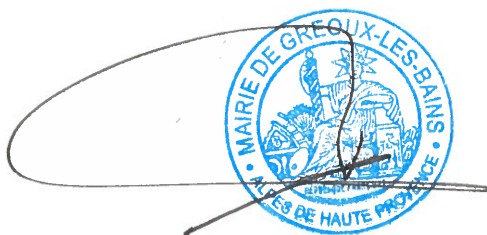
Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE les inscriptions budgétaires ci-dessus pour l'exercice 2017.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,
le 18 décembre 2017

Affichage en mairie :
le 19 décembre 2017

Le Maire



Paul Audan